

Point de vue

Bon anniversaire à l'Autorité française des Marchés Financiers, AMF : 20 ans d'existence.

Paris, décembre 2023

On attend d'un régulateur qu'il fasse respecter les règles fixées par le pouvoir règlementaire et qu'il l'inspire aussi, éventuellement. Dans les marchés financiers la COB, décriée pour avoir été « ferme avec les petits, indulgente avec les grands" a été remplacée il a vingt ans par l'AMF avec l'ambition renouvelée de faire de Paris la première place financière d'Europe. Or malgré l'Euro, malgré le sauvetage de nos banques par les contribuables, malgré le Brexit, cette primauté n'est pas acquise et la haine des Français pour la finance n'a, elle, pas vraiment décru.

La culture de vassalité politique qui semble primer au collège de cette "autorité indépendante" en est la cause, car elle n'assure pas l'équilibre entre émetteurs et souscripteurs : les intermédiaires, toujours à l'achat, ne se donnent pas le droit de critiquer les premiers, l'information financière est biaisée et les épargnants ne sont pas protégés.

Premier exemple révélateur, suite à la publication en décembre 2015 par le fonds américain Muddy Waters d'un rapport d'alerte sur l'endettement du groupe Casino, l'AMF annonce en février suivant, sous la pression du groupe français, l'ouverture d'une enquête, mesure particulièrement inconfortable pour l'Américain. Cette enquête ne fut clôturée que près de quatre ans plus tard sans même exonérer Muddy Waters, auquel les faits ont hélas rendu aujourd'hui, chacun le sait, plus que pleinement raison. Le régulateur français, comme ses homologues latins, n'admet pas vraiment qu'un vendeur à découvert* puisse émettre un conseil de vente, soit l'exact contraire des multiples conseils d'achat quotidiens des intermédiaires de l'investissement.

Autre exemple, dans une volonté d'amélioration des pratiques bancaires l'AMF inventa les "visites surprises" en présentant auprès des conseillers des banques consentantes des clients fictifs susceptibles de repérer les conseils d'investissement défectueux, ne donnant lieu à aucune sanction sinon la remise d'un rapport confidentiel gratuit pour la banque fautive. Certes, l'AMF prétend pouvoir sanctionner toute personne ou société dont les pratiques sont contraires aux lois et règlements du champ de compétence de l'AMF. Mais elle préfère les beaux rapports paisibles sur l'information ou la gouvernance, qui énoncent les mauvaises pratiques sans froidement nommer leurs auteurs.

^{*} pratique mal nommée car entretenant le mythe d'une vente de titres fictivement détenus or, il s'agit d'un emprunt de titre(s) dont la vente est immédiate mais le rachat par l'emprunteur, différé.

Autre exemple, quand l'ONG Reclaim Finance dénonce début 2022 le Crédit Agricole violant son propre engagement de 2019 à ne plus financer le charbon, ou, cette année, la participation active de BPCE Natixis au financement obligataire de l'expansion fossile, l'AMF, elle, reste coi, n'y voyant sans doute aucune incohérence ni reniement ...

Quatrième exemple, l'AMF n'a jamais cherché à améliorer l'indemnisation des épargnants lésés, au contraire son guichet de médiation, système charmant mais connu pour être des plus favorables aux « serial stealers ».

Certes gratuite pour le plaignant, la médiation l'oblige au silence et à renoncer aux plaintes, avantageant *de facto* les sociétés fautives qui n'indemnisent que peu, quelques rares initiés.

Les nombreuses autres victimes des carences des banques, des escroqueries des Madoff et des détournements de fonds par conventions réglementées non déclarées, sont silencieusement sacrifiées!

Comme l'ont pointé l'an dernier plusieurs investisseurs autour d'Éthique et Investissement, l'origine de ces tristes carences de l'AMF, qu'indique aussi l'observatrice Martine Orange (1), est dans ses statuts.

Une meilleure représentation des épargnants, un Collège plus indépendant sont à trouver.

Que souhaiter pour cet anniversaire, sinon qu'un président de la République, sans besoin apparent de soutiens financiers pour repartir en campagne, modernise notre Place en assurant enfin une vraie protection de l'épargne créative, et qu'une égale justice soit rendue à ses acteurs quel que soit leur rôle et quelque soit leur taille?

Pierre-Henri Leroy

administrateur d'E&I, fondateur et ancien dirigeant de Proxinvest

(1) Martine Orange, De la COB à l'AMF, les faux gendarmes de la place financière, Dans Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours, éd. La Découverte, 2014.